



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2025/01/27/5 portant sur

### LA REVISION DE L'ANNEXE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCINCA

#### « DELEGATION DE COMPETENCES AU BUREAU »

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 27 janvier 2025*

## PARTICIPANTS

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**39 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GOLDNADEL Franck, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, THEIS James, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, DHOSTE Marie-Chantal, MESSIKA Cyril, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, MARIN Matthieu, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, CAMY César, CERAGIOLI Geneviève, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



## EXPOSE PREALABLE

L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCINCA est relative aux compétences propres du Bureau et aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement intérieur de la CCINCA, « l'Assemblée Générale peut déléguer (...) au Bureau des compétences relatives à son administration et à son fonctionnement courant ».

Toutefois, suite à la mise à jour du Référentiel Relatif aux Règlements Intérieurs (RRRI) des CCI de France, ce même article précise désormais que « l'Assemblée Générale (...) ne peut en aucun cas déléguer les prises de décisions faisant l'objet d'une approbation préalable à leur exécution par l'autorité de tutelle ».

Conformément aux dispositions de l'article 73 du Règlement intérieur de la CCINCA, si le Bureau est, en principe, une instance consultative, il peut devenir une instance délibérative lorsqu'il a reçu une délégation de compétences de l'Assemblée Générale, dans des matières relevant de l'administration et du fonctionnement courant de la CCINCA.

L'annexe 9 vient donc rappeler les compétences propres du Bureau et préciser les compétences que l'Assemblée Générale lui délègue. L'article 43 du Règlement intérieur de la CCINCA rappelle, par ailleurs, que « les attributions de l'Assemblée Générale qui ne figurent pas dans la délibération de délégation de compétences restent de sa compétence ».

## VUS

- Les articles 3, 4, 43 et 73 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 13 janvier 2025.

## CONSIDERANT

- ↳ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↳ Que conformément aux articles 43 et 73 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale peut déléguer au Bureau des compétences dans des matières relevant de l'administration et du fonctionnement courant de la CCINCA ;
- ↳ Qu'une mise à jour de l'annexe 9 relative aux compétences déléguées au Bureau est devenue nécessaire au regard des modifications apportées au Référentiel Relatif aux Règlements Intérieurs (RRRI) des CCI de France, notamment sur le fait que « l'Assemblée Générale (...) ne peut en aucun cas déléguer les prises de décisions faisant l'objet d'une approbation préalable à leur exécution par l'autorité de tutelle » ;
- ↳ Que conformément aux articles 3 et 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, le Règlement intérieur et ses annexes sont adoptés par l'Assemblée Générale ;
- ↳ Que le Bureau a rendu un avis favorable à la mise à jour de l'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCINCA lors de sa séance du 13 janvier 2025 ;
- ↳ Que conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de la CCINCA, cette nouvelle version de l'annexe 9 sera transmise pour information à l'autorité de tutelle.

